

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUILLET 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 30/06/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 13/07/2020

Délibération n° D-2020-178

Place Martin Bastard/Rue de l'Hôtel de Ville - Approbation du
programme de travaux et de l'enveloppe financière -
Autorisation de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA

Direction de l'Espace Public

**Place Martin Bastard/Rue de l'Hôtel de Ville -
Approbation du programme de travaux et de
l'enveloppe financière - Autorisation de lancer la
consultation de maîtrise d'œuvre**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Au pied de l'Hôtel de Ville, la Place Martin Bastard est un espace aux dimensions réduites qui remplit de nombreuses fonctions (commémorations, mariages, stationnements, zones de livraisons, affichage...) et qui fait l'objet d'usages multiples qui peuvent parfois se confronter (piétons, vélos, automobiles...).

D'un caractère et d'un traitement très « routier », cet espace peu qualifié dessert de nombreux équipements publics (Hôtel de Ville, Commissariat, Préfecture, école primaire, crèche...).

Tout en conservant des fonctionnalités nécessaires au bon fonctionnement des équipements publics qu'elle dessert, la Place, au travers de sa requalification, doit retrouver un caractère plus apaisé et offrir une lecture simplifiée permettant aux piétons et aux cycles de se réapproprier les lieux.

Ainsi, l'aménagement mettra en valeur l'Hôtel de Ville par un traitement végétal qui apportera une respiration verte dans un environnement très minéral tout en s'attachant à conserver les perspectives sur les bâtiments patrimoniaux principaux.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'« Action Cœur de Ville », démarche du renouveau du centre-ville et plus largement du développement de la Ville dans son ensemble comme cœur d'agglomération pour laquelle la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais ont signé un engagement jusqu'en 2024 avec l'Etat, les partenaires financiers et les acteurs locaux pour renforcer l'attractivité et le rayonnement de la ville centre de l'Agglomération. Il constitue l'action visant à organiser une pluralité de lieux et de places.

Ce réaménagement en profondeur sera l'occasion de profiter de cet espace et de lui donner des fonctionnalités qui soient en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) que la Ville de Niort s'est assignée à rechercher dans le cadre des projets qu'elle conduit.

Parallèlement à la requalification de la Place, la mise en place d'un dispositif de valorisation du potentiel géothermique du sous-sol est à l'étude, pour qu'il apporte aux équipements municipaux entourant la Place, une autonomie énergétique. La mise en œuvre de ces équipements sera à intégrer dans la conception technique de la Place et des aménagements qui la composent.

Dans le même esprit, l'aménagement de la Place devra être pensé dans une logique d'économie et de valorisation de la ressource en eau de pluie au profit du végétal qui la peuplera et facilitera les opérations de propreté urbaine.

L'aménagement de la Place a fait l'objet d'une étude préliminaire de définition du Schéma Directeur Urbain et Paysager.

Programme : enjeux, objectifs

La requalification de la place Martin Bastard et de la rue de l'Hôtel de Ville vient prolonger tout le travail de recomposition qui s'est opéré dans l'hyper centre.

A l'issue du travail initial de composition du Schéma Directeur Urbain et Paysager de la Place, il convient d'engager la mise en œuvre de la phase opérationnelle de cet aménagement.

D'une manière générale, il va être recherché :

- la recomposition de la Place en un espace de convivialité où le végétal prend le dessus sur la minéralité des lieux ;
- la mise en exergue d'un lieu central qui retrouve une certaine lisibilité et qui constitue le carrefour institutionnel de la Ville ;
- une cohérence et une continuité dans le traitement des espaces publics notamment en lien avec les projets environnants (quartier piétonnier, bords de Sèvre, Port Boinot...) ;
- des principes d'aménagement allant dans le sens d'un apaisement de la circulation automobile ;
- une continuité sécurisée, à l'échelle du quartier, des mobilités actives, notamment cyclables, et des continuités de cheminements accessibles ;
- la sécurisation du groupe scolaire en prenant en compte la question de ses accès de services ;
- une approche globale dans le traitement du stationnement au sein de l'espace public ;
- la mise en valeur du patrimoine architectural et ses particularités notamment dans le secteur AVAP ;
- l'intégration dans l'aménagement des questions de gestion des déchets et de gestion des eaux.

Le programme, ci-annexé, s'adresse aux équipes de maîtrise d'œuvre qui participeront à la consultation. Ce document servira de support de travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera retenue pour l'élaboration du projet de requalification de l'espace public. Il décrit les objectifs du maître d'ouvrage, précise les exigences attendues et synthétise l'ensemble des données qualitatives, fonctionnelles, dimensionnelles et techniques qu'il conviendra de considérer.

Enveloppe travaux

Le coût prévisionnel des travaux est établi à 1 900 000 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme des travaux selon la description ci-avant ;
- approuver l'enveloppe financière affectée aux travaux ;
- autoriser le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX